



Maïs sucré

Avertissement No 04 – 26 juin 2014

Pyrale bivoltine – 1^{re} génération

- Des larves et des dommages de pyrales sont observés dans certains champs.
- Les recommandations émises dans les avertissements précédents demeurent inchangées.
- Captures des premiers papillons dans certaines municipalités de la Capitale-Nationale.
- Dates de début du dépistage au champ pour la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches.
- Stratégie d'intervention avec les trichogrammes.

Autres ravageurs du réseau de piégeage

- Aucune capture jusqu'à maintenant.

MAÏS SUCRÉ HÂTIF : 1^{RE} GÉNÉRATION DE LA PYRALE BIVOLTINE

État de la situation

Les premiers papillons de pyrale bivoltine ont été capturés vers le 23 juin dans des municipalités hâtives de la Capitale-Nationale. Selon ces données de piégeage et le cumul des degrés-jours de croissance, nous prévoyons que **les premières pontes devraient débuter vers le 3 juillet dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**. Ainsi, les premières larves dans ces régions devraient être observées vers le 8 juillet.

Les recommandations émises dans les avertissements précédents demeurent inchangées. Les captures de papillons se sont poursuivies (faiblement dans la plupart des cas) dans des sites des régions suivantes : Centre-du-Québec, Estrie, Laval et Montérégie. Selon le dépistage effectué au cours de la dernière semaine dans les régions des Basses-Laurentides et de la Montérégie, certains champs présentaient de petites larves et des dommages au feuillage, parfois au-delà du seuil économique d'intervention (5 % de plants infestés).

Quelques rappels

Vous trouverez de l'information détaillée sur la pyrale du maïs dans le bulletin d'information « Pyrale du maïs dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention ». Voici toutefois quelques rappels importants.

La première génération de la pyrale bivoltine est généralement peu préoccupante à cause de la faible survie hivernale. Dans la plupart des cas, elle ne devrait pas justifier plus d'un traitement insecticide. Par contre, chez certains producteurs, elle peut être abondante et nécessiter plus d'une application. La décision quant au nombre d'interventions à effectuer doit, entre autres, tenir compte des niveaux antérieurs de dommages déjà observés dans les cultures de maïs hâtif et tardif. **Nous recommandons le dépistage champ par champ afin de mieux cibler les dates et le nombre de traitements nécessaires.**

Les champs qui sont particulièrement à surveiller et à protéger, s'il y a lieu, contre la première génération de la pyrale bivoltine sont les champs de maïs cultivés avec paillis de plastique et/ou sous bâches, les champs semés tôt et les champs hâtifs semés sur un retour ou près d'un retour de maïs sucré tardif infesté par la deuxième génération de la pyrale bivoltine l'année précédente.

Dates de dépistage

À partir de la date indiquée pour l'apparition des premières larves (selon la région), visitez les champs menacés à intervalles réguliers. À cette période, les premières masses d'œufs seront écloses et les jeunes larves auront commencé à cribler les jeunes plants de trous minuscules. Des conseillers ont observé, par le passé, que **les premières larves émergeaient plus rapidement dans les champs cultivés sous bâches**. Commencez plus tôt le dépistage de ces champs.

Dates de début du dépistage, par groupe de régions

Groupes de régions	Début du dépistage des masses d'œufs vers le	Début du dépistage des larves et des criblures vers le
Basses-Laurentides, Montérégie, Laval et les municipalités hâties du Centre-du-Québec et de Lanaudière	12 juin	17 juin
Estrie, Mauricie, Outaouais et les municipalités plus tardives du Centre-du-Québec et de Lanaudière	19 juin	24 juin
Capitale-Nationale (municipalités hâties) et Chaudière-Appalaches (municipalités hâties)	3 juillet	8 juillet

Dates prévisionnelles des traitements insecticides

Consultez le tableau ci-dessous pour connaître les dates d'intervention recommandées pour les stratégies de 1 à 3 traitements appliqués sur des champs qui atteignent le stade 6 feuilles ou plus durant la période de ponte. Rappelons que les traitements insecticides doivent cibler les jeunes larves en train de s'alimenter sur les plants de maïs, entre l'éclosion des œufs et l'entrée des larves à l'intérieur des plants.

Même si des dates prévisionnelles de traitements insecticides sont émises par le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP), il est fortement recommandé de **dépister les champs pour déceler la présence de masses d'œufs, de larves ou de criblures** avant de prendre la décision de faire un traitement insecticide. Cela est d'autant plus important pour les producteurs qui optent pour une stratégie à un seul traitement (comparativement à 2 ou 3 traitements).

Dates prévisionnelles des traitements sur le maïs sucré hâtif

Régions	Début de la ponte	Nombre et dates des traitements pour ces régions (prévision)*
Basses-Laurentides Montérégie Laval Lanaudière (municipalités hâties) Centre-du-Québec (municipalités hâties)	Vers le 12 juin	Stratégie à 1 traitement : 28 juin Stratégie à 2 traitements : 23 et 30 juin Stratégie à 3 traitements : 17 juin, 24 juin et 1 ^{er} juillet
Estrie Mauricie Outaouais Lanaudière (municipalités tardives) Centre-du-Québec (municipalités tardives)	Vers le 19 juin	Stratégie à 1 traitement : 5 juillet Stratégie à 2 traitements : 30 juin et 7 juillet Stratégie à 3 traitements : 24 juin, 1 ^{er} juillet et 8 juillet
Capitale-Nationale (municipalités hâties) Chaudière-Appalaches (municipalités hâties)	Vers le 3 juillet	Le dépistage des champs et l'historique des infestations par la pyrale bivoltine devraient être pris en compte pour décider d'intervenir ou non.

* IMPORTANT : ces dates peuvent varier de quelques jours, selon les observations effectuées par les collaborateurs du réseau maïs sucré. Les prochains avertissements vous tiendront au courant de ces changements, s'il y a lieu. Votre conseiller agricole serait également avisé s'il y avait des changements importants dans ces prévisions. **Pour les champs cultivés sous bâches, il est possible que ces dates soient devancées de 3 à 4 jours.**

Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2014](#) ».

Stratégie d'intervention avec les trichogrammes

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements insecticides conventionnels. En effet, les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements insecticides, qui eux, sont dirigés contre les larves. Les trichocartes doivent donc être installées avant le début de la ponte de la pyrale, dans les champs qui ont atteint ou dépassé le stade 4 à 6 feuilles. Puisque la ponte de la 1^{re} génération de la pyrale bivoltine devrait commencer autour du 12 juin ou du 19 juin (selon la région), les trichogrammes devront être actifs dès cette date dans les champs qui auront atteint le stade 4 à 6 feuilles.

À partir du début de la ponte de la pyrale, vous pourrez mesurer le taux de parasitisme en observant les masses d'œufs sous les feuilles des plants de maïs. Les masses d'œufs complètement noircies sont parasitées par les trichogrammes.

AUTRES RAVAGEURS DU RÉSEAU DE PIÉGEAGE

En plus de la pyrale du maïs (races bivoltine et univoltine), le réseau de piégeage dans le maïs sucré installe aussi des pièges pour les papillons du ver de l'épi et de la légionnaire d'automne. **Depuis le début de la période de piégeage du ver de l'épi, aucun papillon n'a été capturé jusqu'à maintenant.** Les pièges pour la légionnaire d'automne seront installés la semaine prochaine; nous vous informerons des captures s'il y a lieu. Le réseau Grandes cultures débute prochainement le piégeage du ver-gris occidental des haricots; nous vous tiendrons également informé des résultats de captures de ce ravageur potentiel.

Rappelons que le piégeage « ferme par ferme » est fortement recommandé pour surveiller l'arrivée du ver de l'épi. Pour plus d'information sur la méthode de piégeage, consultez la vidéo « [Le piégeage d'insectes dans le maïs sucré](#) » ou le bulletin d'information « [Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention](#) ». Pour commander du matériel de piégeage, vous pouvez contacter [Distributions Solida](#) au 418 826-0900.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432
Courriel : brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 04 – Maïs sucré – 26 juin 2014